

ARRETE MUNICIPAL N°2016-16

6 juin 2016

ARRETE PERMANENT DE NUMEROTAGE PLACE DU SAULE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28 ;

Vu le permis de construire PC 057 654 16 M0004 déposé par Monsieur WIART, portant sur les parcelles cadastrées zone 14 n°358 et 359, et accordé par arrêté 2016-15 en date du 6 juin 2016 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation du futur bâtiment qui va être construit sur ces parcelles ;

Considérant qu'il convient également de numérotter la parcelle cadastrée zone 14 n°361 susceptible de faire l'objet d'un permis de construire ;

ARRETE :

Article 1 :

Les bâtiments de la place du Saule sont numérotés comme suit :

<i>Parcelles</i>	<i>Propriétaires</i>	<i>N° affectés</i>	<i>Commentaires</i>
230	M. MONPERE	1	Numéro inchangé
231	Mme BRUCKER	2	Numéro inchangé
361	Terrain libre	3	Nouveau numéro attribué
358-359	M. WIART	4	Nouveau numéro attribué

Voir plan de situation ci-après.

ARRETE MUNICIPAL N°2016-16

6 juin 2016

Plan de situation



Fait à Silly-Sur-Nied, le 6 juin 2016



Signature et cachet